

COMMUNITY OF PRACTICE ON

LEAD IN PAINT

Organized by the SAICM Secretariat and the University of Cape Town

Numéro:4 de 2022

Date de discussion: 16 novembre 2022

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

Sujet de discussion: Conformité aux lois sur les peintures au plomb.

La quatrième discussion de la communauté de pratique Lead in Paint (LiP CoP) pour 2022 s'est concentrée sur les meilleures pratiques et expériences concernant la conformité aux lois sur la peinture au plomb. Le sujet général a été introduit par Steve Wolfson de l'US EPA, qui a présenté le *Guide de conformité et d'application de la loi sur les peintures au plomb* lequel a été développé pour l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et comprend des informations sur les meilleures pratiques de conformité. Une série d'orateurs de divers pays ont ensuite présenté leurs expériences. Dr Faridah Hussein Were, de l'université de Nairobi, a présenté comment Le Bureau des normes du Kenya (KEBS) et a informé l'industrie de la peinture des exigences de conformité de la loi sur les peintures au plomb au Kenya. Le Kenya a adopté la norme de l'Afrique de l'Est (EAS) par voie officielle en 2018 et a promulgué la limite légale la plus basse pour la concentration de plomb dans la peinture - 90 ppm. Joël Maleon du Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles des Philippines a présenté la manière dont le gouvernement des Philippines vérifie la conformité de l'industrie avec son leadership en matière de normes et de réglementations en matière de peinture. Pour terminer, Isabelle Artagaveytiadele Ministère de l'environnement de l'Uruguay présenté sur les exigences pour l'industrie de fournir des documents de conformité des importations via un système douanier en ligne, La Ventanilla Única de Comercio Exterior (VUCE).

Pour voir la présentation PowerPoint de la discussion complète, cliquez sur [ici](#).

À PROPOS DES PRÉSENTATEURS



Steve Wolfson est avocat principal au sein du groupe de droit international du Bureau du conseiller juridique de l'Agence américaine de protection de l'environnement (US EPA), où il s'occupe des questions de droit international concernant le changement climatique. Steve a développé et dispensé une formation en droit de l'environnement en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient, partageant des idées sur la rédaction et la mise en œuvre des lois et réglementations environnementales. Steve est l'avocat principal de l'équipe qui fournit une contribution à la rédaction juridique sur l'élimination de la peinture au plomb par le biais de l'Alliance mondiale pour l'élimination de la peinture au plomb coordonnée par le PNUE et l'OMS.



Dr Faridah Hussein Were est chargé de cours au Département de chimie de la Faculté des sciences et de la technologie de l'Université de Nairobi au Kenya. Elle était auparavant chercheuse scientifique principale à la Division de la gestion de l'environnement de l'Institut de recherche et de développement du Kenya. Ses recherches portent sur l'exposition environnementale et professionnelle aux produits chimiques et les effets connexes sur la santé. Elle est également membre du conseil consultatif de Lead Paint Alliance et présidente du comité technique sur l'élaboration de normes de peintures, de vernis et de produits connexes pour le Kenya Bureau of Standards. À plusieurs reprises, elle a été engagée par le PNUE et d'autres entités dans la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de la pollution atmosphérique. En outre, elle travaille en étroite collaboration avec des agences gouvernementales et d'autres parties prenantes clés pour apporter les améliorations nécessaires dans l'industrie.



Joël Maléon est spécialiste principal de la gestion de l'environnement au Bureau de la gestion de l'environnement du Département de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines. Il est affecté à la Section de la gestion des produits chimiques où il est impliqué dans l'élaboration des politiques, le suivi de l'industrie et des bureaux régionaux, la mise en œuvre de projets liés à la gestion des produits chimiques et les campagnes d'information et d'éducation, entre autres. Il a participé à l'élaboration de l'Ordonnance de contrôle chimique pour le plomb et les composés de plomb et est toujours impliqué dans sa mise en œuvre.

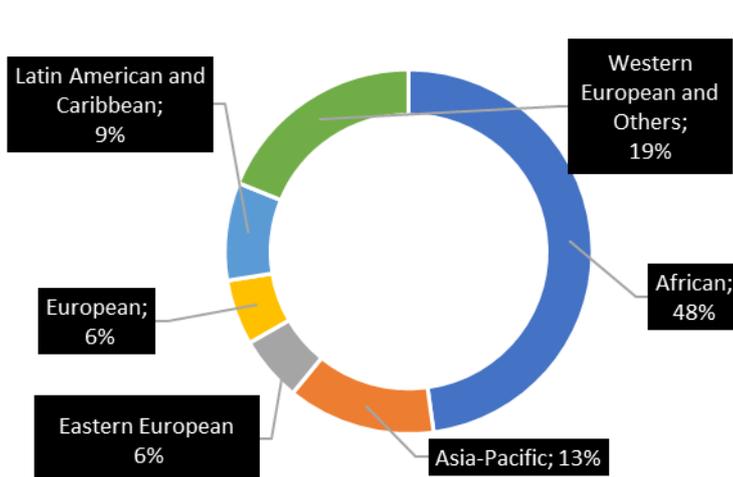


Isabelle Artagaveytia est un chimiste qui travaille au ministère uruguayen de l'environnement et travaille sur la réglementation de la gestion des déchets et des substances. Isabel a fourni un support technique pour le développement de nouvelles réglementations et leur mise en œuvre. Actuellement, elle est en charge de la régulation du contrôle du plomb dans les peintures.

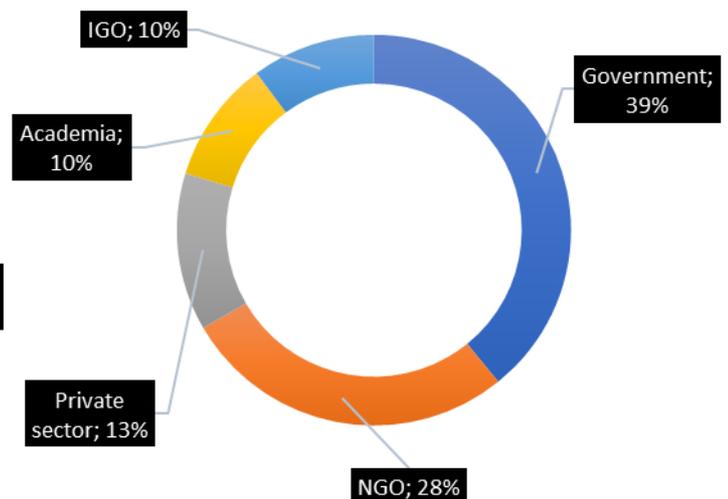
DISCUSSION 4 de 2022 RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION

TOTAL DES PARTICIPANTS À LA DISCUSSION4 : 69
 Femme – 21 (31 %)
 Homme – 23 (33 %)

Regional Representation



Sector Representation



Lead in Paint Community of Practice 2022 Discussion 4 Résumé

1. **Pour que les lois sur les peintures au plomb soient efficaces, les gouvernements doivent les appliquer et les entreprises doivent s'y conformer.** Veiller au respect des lois protège la santé humaine et l'environnement. Steve Wolfson de l'Environmental Protection Agency des États-Unis a présenté le projet de Guide de conformité et d'application de la *loi sur les peintures au plomb (le Guide)*, qui a été élaboré par les partenaires de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb pour publication par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), afin de fournir des conseils sur meilleures pratiques pour se conformer aux lois sur les peintures au plomb. Le Guide décrit les mesures que les gouvernements peuvent prendre pour favoriser le respect des lois sur les peintures au plomb. Il est destiné à être adaptable afin que les gouvernements puissent intégrer les actions dans leurs propres systèmes juridiques et structures réglementaires. Selon les lois spécifiques sur la peinture au plomb, l'ordre des étapes peut varier. Le Guide fournit également des informations pour soutenir l'industrie, telles que la manière dont les fabricants et les importateurs peuvent documenter la conformité aux lois d'un pays avant la vente de leurs peintures. Il décrit également les actions qui peuvent être requises par les fabricants et les importateurs de peinture lors de l'inspection de leurs installations, ainsi que ce qu'ils doivent faire après l'inspection. Le Guide sera finalisé dans les mois à venir et disponible sur le site Web de la Lead Paint Alliance. Une version préliminaire du document a été fournie pour commentaires publics. La période de consultation publique a depuis pris fin ; cependant, le document reste en ligne sur le site Web de SAICM à <https://saicmknowledge.org/articles/public-consultation-lead-paint-law-compliance-and-enforcement-guidance>.

2. Dr Faridah Hussein Were de l'Université de Nairobi a lancé la discussion sur **comment informer l'industrie des exigences de conformité à la loi sur les peintures au plomb en partageant la manière dont le Kenya Bureau of Standards (KEBS) informe l'industrie de la peinture sur la loi au Kenya.** Le Kenya a pris des mesures pour familiariser les fabricants, les importateurs et les consommateurs de peinture au Kenya avec la loi sur les peintures au plomb, ainsi qu'avec la marque de normalisation (S-Mark) et la marque de normalisation à l'importation qui indiquent quand un produit est conforme à la norme. Cela a été fait grâce à l'engagement des parties prenantes et à des événements de sensibilisation, notamment lors de la Semaine d'action internationale pour la prévention de l'empoisonnement au plomb qui s'est tenue de 2013 à 2021. Des efforts de renforcement des capacités et des formations pour les petites et moyennes entreprises (PME) ont également été menés pour aider les PME à former ou à rejoindre les organisations communautaires existantes, les sociétés coopératives et les groupes d'entraide pour la facilité d'application du S -Mark, car cela a un coût. Suite à sa présentation, les participants ont discuté des mesures que leur pays a prises pour informer les fabricants, les importateurs et les consommateurs de peinture sur les exigences de leur législation sur les peintures au plomb, notant que les campagnes de sensibilisation - y compris les ateliers, les conférences et/ou l'utilisation des médias - ont été utiles. La publication de la loi sur une plateforme accessible au public a également été fréquemment mentionnée. Le manque de ressources et la difficulté d'accéder au secteur informel ont souvent été cités comme des obstacles communs. La discussion complète est présentée ci-dessous. Le manque de ressources et la difficulté d'accéder au secteur informel ont souvent été cités comme des obstacles communs.

3. Joël Maleon du Département de l'environnement et des ressources naturelles (ENB) des Philippines a commencé la discussion sur la vérification de la conformité en décrivant **comment le gouvernement des Philippines vérifie la conformité avec son avance dans les normes et réglementations en matière de peinture.** Pour assurer la conformité, le gouvernement des Philippines surveille l'industrie en procédant à des inspections des installations nationales. L'ENB dispose d'un système d'autorisation et de surveillance en ligne. Tout ce travail est un effort de collaboration entre les agences gouvernementales nationales et locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et l'industrie de la peinture. Au cours de la discussion, les 3

participants ont expliqué comment leurs gouvernements vérifient si les producteurs et les importateurs de peinture sont en conformité. Lorsque les participants ont noté que leur pays prenait des mesures pour vérifier la conformité, les tests des produits, dans l'établissement ou lors de leur importation, étaient une réponse courante. Plusieurs participants ont noté que leurs gouvernements n'ont pas la capacité de tester, souvent en raison du manque de ressources. Vous trouverez plus de détails sur cette discussion dans la section correspondante ci-dessous.

4. Isabel Artagaveytia du ministère de l'Environnement de l'Uruguay a donné un exemple de la **façon dont l'industrie documente la conformité en Uruguay en présentant le système douanier en ligne**, La Ventanilla Única de Comercio Exterior (VUCE), où l'industrie soumet la documentation de conformité pour les peintures. Étant donné que la plupart des peintures sont importées en Uruguay, ce système douanier est un outil important pour documenter la conformité. Les producteurs nationaux et les importateurs doivent s'enregistrer et attester de la conformité des documents avec la limite de plomb dans la loi uruguayenne sur les peintures au plomb. Au cours de la discussion, les participants ont décrit comment les producteurs et les importateurs de peinture documentaient la conformité dans leurs pays. Certains exigent des producteurs et des importateurs qu'ils envoient des résultats ou des certifications ; cependant, de nombreux participants ont indiqué que leur pays n'avait pas cette exigence. Des notes plus détaillées peuvent être trouvées dans la section correspondante ci-dessous.

ANNEXE

RÉSUMÉ DÉTAILLÉ DE LA DISCUSSION 2022 4

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans ce résumé représentent les opinions des membres participants de différents groupes de parties prenantes exprimées au cours de la discussion. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement l'opinion ou la politique déclarée du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Secrétariat de la SAICM, du FEM ou de l'UCT, et la citation de noms commerciaux ou de processus commerciaux ne constitue pas non plus une approbation.

LA DISCUSSION A ÉTÉ STRUCTURÉE AUTOUR DE TROIS QUESTIONS ET LES APPORTS CLÉS DES PARTICIPANTS SONT PRÉSENTÉS SOUS CHACUNE :

question 1. Dans votre pays, quelles mesures ont été prises pour informer les fabricants, les importateurs et les consommateurs de peinture sur les exigences d'une loi sur les peintures au plomb ? Si aucune mesure n'a été prise, quelles mesures envisageriez-vous ou recommanderiez-vous de prendre ? ?

DE CAMPAGNE	RÉPONSES DES PARTICIPANTS
BÉNIN (GOUVERNEMENT)	<ul style="list-style-type: none"> - La première interdiction de la peinture au plomb remonte à 2020 avec la collaboration des industries nationales et des associations d'industries. Le Bénin a également travaillé avec eux sur le projet de décret d'interdiction du plomb dans les peintures.
CAMBODGE (GOUVERNEMENT)	<ul style="list-style-type: none"> - Le ministère de la Santé du Cambodge organisera des réunions de sensibilisation d'ici la fin de cette année avec le soutien de l'UNICEF sur le plomb dans la peinture.
EGYPTE (ACADÉMIE)	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a plusieurs visites de membres du ministère de l'Environnement chez les fabricants de peinture pour s'assurer qu'ils appliquent les réglementations conformément à la loi égyptienne.
ETHIOPIE (GOUVERNEMENT)	<ul style="list-style-type: none"> - En Éthiopie, consultation des fabricants de peinture, des consommateurs et des importateurs pour les sensibiliser et les informer sur le plomb dans le règlement 429/2018 sur les peintures. - Le règlement sur le contrôle du plomb dans la peinture a été approuvé. La sensibilisation et la sensibilisation à la réglementation ont été menées auprès des principales parties prenantes concernées, notamment les organisations gouvernementales, les usines de peinture, les ONG et les médias. - L'harmonisation de la limite de concentration de plomb dans la peinture est un système d'alerte d'urgence important pour éliminer le plomb dans la peinture.

GUYANE (GOUVERNEMENT)	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe un programme de sensibilisation continu sur les exigences en matière de peinture au plomb. En octobre, une semaine a été consacrée à l'information de toutes les parties prenantes, y compris le public à travers différents médias.
MADAGASCAR (GOUVERNEMENT)	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un atelier sur la Norme nationale sur la teneur en plomb des peintures et invitation des consommateurs, des producteurs et des importateurs. La première ébauche du règlement est terminée. - Mener des activités de sensibilisation, en particulier pendant l'ILLPW.
KENYA (ACADÉMIQUE)	<ul style="list-style-type: none"> - Les normes de peinture s'appliquent également à d'autres partenaires d'Afrique de l'Est comme l'Ouganda, la Tanzanie, le Burundi et le Rwanda.
NÉPAL (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs ateliers ont été organisés par le gouvernement à un point de douane ainsi qu'avec les industries de la peinture, mais la participation aux ateliers était très faible. - Le Centre pour la Santé Publique et le Développement Environnemental (CEPHED) avec le soutien de l'Organisation Mondiale de la Santé et du Ministère de la Santé a récemment organisé un atelier sur la mise en œuvre effective de la norme Peinture au Plomb avec une session spécifique sur l'échange d'informations entre les multinationales et les petites et moyennes entreprises industries de la peinture. - Il y a eu une diffusion sur une radio de masse, Radio PSA au Népal, sur les normes de peinture au plomb pour maximiser sa portée. - CEPHED au Népal a organisé un atelier avec un accent particulier sur les industries de peinture des petites et moyennes entreprises et en utilisant les médias de masse (Radio PSA) pour maximiser la portée. - Liens vers le message d'intérêt public RADIO dans la langue maithili locale http://cephed.org.np/.../2022/10/Lead-Final-Maithili-1.wav - Dans le cas du Népal et de nombreux autres pays moins conformes, ils n'ont toujours pas interdit les pigments, siccatifs, etc. à base de plomb. Ceux-ci doivent être interdits et inclus dans l'Annexe III de la Convention RC. - Faits saillants du CEPHED sur les lois sur la peinture au plomb lors de l'ILPPW 2022 : http://cephed.org.np/cephed-celebrating-ilppw-2022-in-nepal/.
SÉNÉGAL (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et plaidoyer à travers les médias.
AFRIQUE DU SUD (INDUSTRIE)	<ul style="list-style-type: none"> - La réglementation sur les peintures au plomb a été publiée au Journal officiel du 22 octobre 2021, selon laquelle la réglementation révisée de l'Afrique du Sud a abaissé le niveau maximal autorisé de plomb dans la peinture de 600 ppm à 90 ppm. Ces limites s'appliquent à toutes les peintures produites, vendues et utilisées en Afrique du Sud ou importées dans le pays. En outre, plusieurs initiatives d'éducation du public visant à sensibiliser le public aux dangers du plomb dans la peinture ont été menées par le ministère national de la Santé, le Conseil sud-africain de la recherche médicale et Groundwork.
ROYAUME-UNI (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> - Les questions relatives au soutien du secteur informel pour passer à la peinture sans plomb sont très importantes dans de nombreux pays. Il sera intéressant de savoir si quelqu'un a pris des mesures pour soutenir le secteur informel et quel succès il a obtenu dans ce domaine.
ZAMBIE (GOUVERNEMENT)	<ul style="list-style-type: none"> - La Zambie fait pression pour une loi sur les peintures au plomb par l'intermédiaire de ministères clés tels que le ministère de la Santé et d'autres parties prenantes aux normes de qualité. Ils n'ont pas encore atteint le stade de l'information des fabricants et autres sur la loi sur les peintures au plomb.

VIETNAM (ONG)	- Le gouvernement vietnamien a publié le règlement technique national sur le plomb dans la peinture à la fin de 2021 et l'a annoncé dans tout le pays via les systèmes du ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que sur les sites Web provinciaux. Comme une ONG locale avait intérêt à plaider pour l'interdiction de la peinture au plomb au Vietnam, le CGFED s'inscrit également dans cette démarche en promouvant la nouvelle réglementation via les médias, les chaînes de télévision nationales, les médias, les journaux électroniques, etc.
----------------------	---

QUESTIONS POUR LES PRÉSENTATEURS

ETHIOPIE

(GOUVERNEMENT)

Que pensez-vous d'avoir une limite de concentration en plomb convenue à l'échelle mondiale dans les produits de peinture ?

RÉPONSES

Le moyen le plus efficace de prévenir une nouvelle exposition au plomb provenant de la peinture est que les pays établissent et appliquent des lois nationales contraignantes sur les peintures au plomb. Il est important d'établir des normes cohérentes pour offrir des règles du jeu équitables aux fabricants et importateurs de peinture. Les lois exécutoires sur la peinture au plomb créent un marché concurrentiel équitable pour tous les fabricants et importateurs de peinture. L'harmonisation des lois sur les peintures au plomb entre les pays, par exemple l'exigence d'une faible limite de concentration en plomb, telle que 90 ppm, peut réduire les barrières commerciales. (Voir: UNEP Lead Paint Alliance Foire Aux Questions #12; voir: <https://www.unep.org/explore-topics/chemicals-waste/what-we-do/emerging-issues/global-alliance-eliminate-lead-paint/faq>)

Tout au long de la discussion, des sondages informels ont été menés pour aider à encourager la discussion entre les participants. Ils ne fournissent aucune donnée représentative mais fournissent plutôt un instantané des points de vue des participants.

Résultats du sondage 1 (N=18) :

Quelles actions ont été les plus utiles pour diffuser des informations aux fabricants, importateurs et consommateurs de peinture sur les exigences des lois sur les peintures au plomb de votre pays ? (Sélectionnez tout ce qui s'y rapporte)

- Conférences/Ateliers, 14 %, (n=11)
- Publicités publiques (par exemple, télévision ou radio, diffusion, journal ou autre média imprimé, numérique/mobile, etc.), 14 %, (n=11)
- Publication de la loi définitive (par exemple, via la gazette imprimée, version en ligne), 13 %, (n = 10)
- Événement de la Semaine internationale d'action pour la prévention de l'empoisonnement au plomb, 10 %, (n = 8)
- Réseaux sociaux, 10 %, (n=8)
- Contact direct (par exemple, réunions, SMS/messages texte, e-mails, courriers postaux, etc.), 8 %, (n=6)
- Site Internet des Institutions ou Organisations mandatées, 8%, (n=6)
- Formations en personne, 6 %, (n=5)
- Webinaires, 6 %, (n=5)
- Accès centralisé à l'information sur les exigences de la loi, 4 %, (n=3)
- Nous n'avons pas de lois sur la peinture au plomb, 3 %, (n=2)
- Autre, 3 %, (n=2)

Réponses dans le chat :

NÉPAL(ONG)

- Le gouvernement n'a généralement pas de programme exclusivement destiné à informer l'importateur.

Résultats du sondage 2 (N= 13) :

Quels sont les principaux obstacles qui empêchent le gouvernement d'informer les fabricants, les importateurs et les consommateurs de peinture des exigences des lois sur les peintures au plomb de votre pays ? (Sélectionnez tout ce qui s'y rapporte)

- Difficulté à contacter les producteurs du secteur informel, 33%,(n=8)
- Stratégies et ressources minimales pour informer l'industrie et le public/consommateurs, 25 %, (n=6)
- N'ont pas de loi sur la peinture au plomb, 25 %, (n = 6)
- Autre, 17 %, (n=4)

Réponses dans le chat :

EGYPTE(GOUVERNEMENT)

- Peu de ressources pour généraliser l'information à l'industrie et au public/consommateurs.

COLOMBIE(ONG)

- Inclure dans la loi l'interdiction du commerce des pigments dérivé du plomb, "contrôle au début du tube" fabrication sur la loi des peintures au plomb.

Résultats du sondage 3 (N=15) :

Quels sont les principaux obstacles au respect des lois sur les peintures au plomb de votre pays par les fabricants et les importateurs de peinture ? (Sélectionnez vos 2 meilleurs choix)

- Inaccessibilité des marchés informels aux régulateurs/exécutants, 19%, (n=4)
- Manque d'orientation commerciale et d'engagement dans le secteur informel, 19%, (n=4)
- Manque de ressources financières, 19%, (n=4)
- Capacités d'application limitées, 19 %, (n=4)
- Autre, 10 %, (n=2)
- Ne pas avoir de lois sur la peinture au plomb, 10 %, (n=2)
- Moins d'intérêt de la part des fournisseurs à fournir des matières premières sur les petits marchés/marchés informels, 5 %, (n=1)

Réponses dans le chat :

BÉNIN(GOUVERNEMENT)

- Bordure perméable en raison de la difficulté de contrôle

ETHIOPIE(JE VAIS)

- D'autres obstacles peuvent inclure une faible coopération entre les organismes gouvernementaux concernés

question 2: Dans votre pays, comment le gouvernement vérifie-t-il si les producteurs et les importateurs de peinture sont en conformité ? Si le gouvernement ne vérifie pas la conformité, quelles méthodes envisageriez-vous ou recommanderiez-vous pour vérifier la conformité à l'avenir ?

DES PAYS	COMMENTAIRES
COLOMBIE (ONG)	<ul style="list-style-type: none">- Lorsqu'elle dispose d'un budget, la société civile surveille la loi en Colombie, car l'État n'a pas de capacité de surveillance, d'inspection et de contrôle. Il est préférable que les pays qui sont en train d'édifier la loi interdisent les principales sources de contamination : les pigments dérivés du plomb.- Les micro-entreprises, même lorsqu'elles couvrent de petits marchés, sont les usines sur lesquelles doivent porter les aides à la reconversion technologique appuyées par les vendeurs de pigments et de matières premières.

	<ul style="list-style-type: none"> - Loi colombienne : https://rds.org.co/apc-aa-files/ba03645a7c069b5ed406f13122a61c07/ley-2041-del-27-de-julio-de-2020.pdf
EGYPTE (CENTRE DE RECHERCHE)	<ul style="list-style-type: none"> - Le ministère de l'Environnement surveille toujours les niveaux de plomb dans les produits des fabricants de peinture officiels. Cependant, il existe de petits ateliers de travail non enregistrés d'où la nécessité constante de sensibiliser la population afin qu'elle achète de la peinture au plomb dans les magasins enregistrés.
ETHIOPIE (GOUVERNEMENT)	<ul style="list-style-type: none"> - En Éthiopie, le gouvernement vérifie en surveillant la conformité (dans certains cas, tests et étiquetage). - La surveillance de la conformité des usines de plomb est effectuée une fois par an.
IRAN (SECTEUR NON SPÉCIFIÉ)	<ul style="list-style-type: none"> - En Iran, aucune institution gouvernementale n'est responsable. Il est volontaire de vérifier le plomb dans les fabricants de peinture. - Une enquête en Iran montre que l'entretien de la peinture est plus pollué par le plomb que de nombreux autres pays voisins.
KENYA (UNIVERSITÉ)	<ul style="list-style-type: none"> - La clé de la conformité et de l'application est également la disponibilité de laboratoires accrédités.
MADAGASCAR (GOUVERNEMENT)	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'élaboration du cadre réglementaire, il existe des articles concernant la conformité à cet effet. Il y aura plusieurs organismes qui seront dédiés à faire la certification de conformité, la surveillance des laboratoires et l'agence de contrôle et d'inspection.
NÉPAL (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> - La surveillance de la conformité est effectuée par le gouvernement, mais les résultats ne sont pas publics. Le meilleur moyen d'améliorer la conformité est de surveiller fréquemment la conformité et de rendre publics les résultats avec les noms des entreprises. - Des échantillons de peinture sont prélevés sur le marché accessible aux consommateurs généraux et testés pour le plomb total dans un laboratoire accrédité. - La surveillance de la conformité est la meilleure option pour la vérification - Le rapport de surveillance de la conformité du CEPHED Népal avec le soutien de l'OMS est ici http://cephed.org.np/wp-content/uploads/2021/10/Compliance-Monitoring-of-Lead-Paint-Standard-in-Nepal-Print-File-NEW-FILE.pdf - Etude du plomb dans les peintures en aérosol produites, importées et commercialisées au Népal http://cephed.org.np/wp-content/uploads/2021/10/Study-of-Lead-in-Spray-Paints-Nepal-PRINT-File-NEW-file.pdf. -
SÉNÉGAL (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> - Le Sénégal ne dispose pas d'un système de vérification de la conformité, mais le Pesticide Network Africa (PAN) Africa a suggéré les méthodes de surveillance de l'industrie.
NIGERIA (ONG/ACADÉMIE)	<ul style="list-style-type: none"> - Le Nigeria a mis en place une équipe de surveillance par le National Environmental Standards and Regulations Enforcement Agency (NESREA), y compris les directeurs des ventes et d'autres parties prenantes dans le comité de pilotage.
ROYAUME-UNI (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> - Tests réguliers de la peinture à l'aide d'un laboratoire accrédité et à l'aide de sceaux/étiquettes gouvernementaux pour orienter les consommateurs vers une peinture sans plomb. Il devrait y avoir un mécanisme pour dissuader les fabricants de produire de la peinture au plomb.
VIETNAM (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> - Une fois que le règlement technique national sur la peinture au plomb a été publié au Vietnam et est entré en vigueur, tous les producteurs de peinture ont dû s'adapter au règlement et s'assurer que leurs produits de peinture répondent aux exigences à chaque période d'application du règlement : montrer leur engagement via les résultats des tests, pr/annoncer leurs techniques de production pour répondre à la sécurité du plomb exigence de peinture. La plupart des producteurs de peintures intérieures et anticorrosives respectent la nouvelle réglementation, mais les producteurs

COMMENTAIRES DU PRÉSENTATEUR ET DU COORDINATEUR

de peintures industrielles ne l'ont pas encore entièrement fait (selon la dernière étude en 2021).

- Les tests ponctuels des peintures permettent de s'assurer que les certifications de conformité sont exactes. En vertu d'autres lois, nous avons vu de fausses certifications de conformité, mais c'est très rare. Les mesures d'exécution pour les fausses certifications sont particulièrement robustes pour garantir l'intégrité du système de certification de conformité.
- Une autre méthode de surveillance de la conformité consiste à tester les peintures vendues, c'est-à-dire les tester sur le marché.
- Dans la loi type sur les peintures au plomb, nous appelons les attestations de conformité des "déclarations de conformité". La loi type comprend un exemple de texte juridique exigeant que les fabricants et les importateurs préparent des déclarations de conformité pour chaque peinture qu'ils vendent.
- Les réglementations de la Consumer Product Safety Commission (CPSC) des États-Unis permettent que la certification de conformité soit basée sur des tests de composants. Cela signifie qu'un importateur ou un fabricant a le choix : il peut certifier la conformité avec la peinture finie ou il peut certifier la conformité avec les ingrédients.

QUESTIONS POUR LES INTERVENANTS

RÉPONSES

PNUE (OIG)

Pour les pays qui appliquent déjà une loi sur les peintures au plomb, avez-vous un laboratoire public spécifique qui effectue les tests de plomb ? Mandatez-vous l'utilisation de ce laboratoire, ou laissez-vous la possibilité au fabricant/importateur de recourir à d'autres laboratoires privés ? acceptez-vous les résultats des tests de l'étranger ?

NÉPAL(ONG) : Un laboratoire accrédité par le gouvernement doit être utilisé s'il n'y a pas de laboratoire public disponible ou non accessible.

Résultats du sondage 4 (N=18)

Quelles actions ont été les plus utiles pour vérifier si les fabricants et les importateurs de peinture respectent une loi sur les peintures au plomb ? (Sélectionnez tout ce qui s'y rapporte)

- Tests dans les installations, (n=10) (POURCENTAGE ?) Aucun des autres sondages n'a de pourcentage non plus, alors peut-être le retirer ou l'inclure dans tous les autres sondages.
- Audit/examen de la documentation de conformité,(n=9) (18 %)
- Exiger des documents de conformité, comme une déclaration de conformité ou un rapport d'autocontrôle, (n=8) (16 %)
- Mise en œuvre stricte des contrôles aux frontières sur les peintures et ingrédients importés, (n=8) (16%)
- Certification par une tierce partie indépendante des tests de l'industrie, (n = 7) (14 %)
- Ne pas avoir de loi sur la peinture au plomb, (n=5) (10%)
- Autre, (n=3) (6%)

Réponses dans le chat

TANZANIE

- Tests aux points frontaliers et collecte et test d'échantillons du marché

Résultats du sondage 5 (N=14)

Quels sont les principaux obstacles à la vérification de la conformité des fabricants et des importateurs de peinture avec les lois sur les peintures au plomb de votre pays ? (Sélectionnez tout ce qui s'y rapporte)

- Manque de capacité de test, 30 %, (n = 10) - Ajoutez des parenthèses autour de toutes les valeurs "n =" car c'est ce qui se trouve dans les autres sondages.
- Manque de ressources humaines et financières, 24 %, n=8
- Secteur informel difficile à atteindre, 18%, n=6
- Manque d'informations précises sur les produits ou ingrédients de peinture importés (par exemple, les peintures en aérosol classées à tort comme insectifuge pour éviter une inspection en vertu des lois existantes sur les peintures au plomb), 18 %, n = 6
- Autre, 0%, n=0
- N'ont pas de loi, 9%, n=3

Réponses dans le chat

ETHIOPIE(GOUVERNEMENT)

- Le manque d'installations de laboratoire appropriées est l'un des plus grands défis.

PANAMA(JE VAIS)

- Il ne semble pas possible pour le ministère de la Santé de faire enregistrer tous les magasins vendant des peintures et fabriquant des mélanges. Seuls les fabricants et les importateurs peuvent être enregistrés.

Résultats du sondage 6, N=15

Quels sont certains des obstacles à la conformité de l'industrie aux lois sur les peintures au plomb ? (Sélectionnez tout ce qui s'y rapporte)

- Coûts élevés des alternatives sans plomb, 33 %, (n=8)
- Faible disponibilité d'alternatives sans plomb, 21 %, (n=5)
- Absence de demande des consommateurs pour de la peinture sans plomb ajouté, 21 %, (n=5)
- Autre, 17 %, (n=4)
- N'ont pas de loi, 8%, (n=2)

Réponses dans le chat

KENYA(UNIVERSITÉ)

- Manque d'installations de laboratoire dans toutes les entreprises manufacturières et même indisponibles dans leur localité.
- Remplacer les chromates de plomb pour le marquage routier est un défi. Au Kenya, Highway-Roads utilise de la peinture thermoplastique au lieu du chromate de plomb

PANAMA(JE VAIS)

- Un autre obstacle pour les industries est leur comportement sceptique de ne pas tester régulièrement leurs produits

Question 3. Dans votre pays, comment les producteurs et les importateurs de peinture documentent-ils la conformité ? Si cela n'est pas nécessaire, quelles méthodes envisageriez-vous ou recommanderiez-vous pour documenter la conformité à l'avenir ?

DES PAYS

RÉPONSES DES PARTICIPANTS

BÉNIN (GOUVERNEMENT)	- A l'heure actuelle, le Bénin n'a pas cette exigence. À l'avenir, la documentation de conformité pourrait être effectuée avec les activités douanières.
BOSNIE HERZÉGOVINE	- Le plomb est limité ou interdit dans certains produits à usage général (dans certaines parties de la Bosnie-Herzégovine), les produits (produits à usage général) sont testés pour les métaux lourds avant d'être mis sur le marché, mais

(GOUVERNEMENT)	<p>sur la base d'une législation différente. Les importateurs et les producteurs envoient des données qui prouvent qu'ils se conforment, mais dans la pratique, c'est assez différent en raison d'un manque de capacités d'application, de laboratoires, etc.</p>
EGYPTE (CENTRE DE RECHERCHE)	<ul style="list-style-type: none"> - Une méthode à recommander est de ne pas importer de produit de peinture au plomb sans papiers officiels et de suivre les processus de conformité conformément à la loi et de prélever des échantillons pour tester la présence de plomb. - Les certificats sur les produits seront une excellente idée, mais le rôle de la sensibilisation du public reste un enjeu important pour réduire les chances d'acheter des peintures fabriquées de manière non officielle.
MADAGASCAR (GOUVERNEMENT)	<ul style="list-style-type: none"> - Madagascar collaborera avec les entités concernées dans l'industrie des peintures comme le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Douanes afin que les industries avant de produire ou d'importer des peintures doivent se conformer à la réglementation que nous mettrons en place avec plusieurs étapes et traitement du dossier.
NÉPAL (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> - Le producteur et les importateurs de peinture ne sont pas tenus de documenter la conformité au Népal. Par conséquent, rendre cette seule disposition obligatoire pour tous les importateurs et fabricants serait la voie à suivre.
SÉNÉGAL (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> - Des installations de certification et d'essai seraient très utiles, mais il est nécessaire de renforcer la sensibilisation et l'éducation du public.
TANZANIE (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> - La documentation de la limite de peinture au plomb dans la peinture pourrait être une possibilité, non seulement le plomb dans la peinture est réglementé, mais il existe également d'autres produits qui ont des limites de contrôle à appliquer. Chaque loi a son mécanisme d'application et donc même l'application de la norme pour la peinture au plomb ne sera pas exceptionnelle.
VIETNAM (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> - Le Vietnam n'a pas de test de laboratoire spécifique pour la peinture au plomb à appliquer à tous les producteurs de peinture. Les producteurs de peinture peuvent choisir eux-mêmes le laboratoire. - En 2022, avec le soutien de l'International Pollutants Elimination Network (IPEN), le CGFED a procédé à l'enregistrement du Programme de certification des peintures sans plomb (SPCP : https://www.lead safepaint.org) dans le pays mais a échoué, faute de documents du propriétaire du programme pour l'Office de la propriété intellectuelle du Vietnam et le fait que ce programme a été approuvé dans certains pays du monde. Ce processus nous apporte également une leçon apprise sur la réglementation et les politiques nationales dans chaque pays. - Le lien vers un article sur les efforts du Vietnam pour mettre en lumière le problème de la peinture au plomb dans notre pays : http://cgfed.org.vn/nhung-do-dung-chua-chi-tre-em-nen-tranh-xa
COMMENTAIRE S DU PRÉSENTATEUR ET DU COORDINATEUR	<ul style="list-style-type: none"> - Le PNUE possède une base de données des laboratoires de peinture au plomb. Les laboratoires supplémentaires sont encouragés à ajouter leurs informations. https://www.unep.org/resources/toolkits-manuals-and-guides/lead-paint-laboratory-database - La Consumer Product Safety Commission des États-Unis a également une liste de laboratoires qui répondent aux normes américaines pour les tests de peinture au plomb : https://www.cpsc.gov/cgi-bin/LabSearch/SearchResult.aspx?ReqId=P16fj8myQYAHhfUuXukqEQ%3d%3d - Le Réseau international sur la conformité et l'application environnementales (INECE) dispose d'une mine d'informations sur la conformité et l'application disponibles ici : https://inece.org/ - La loi type comprend un exemple de texte juridique obligeant les fabricants et les importateurs de peinture à préparer des certificats de conformité (appelés "déclarations de conformité") pour chaque peinture qu'ils vendent. Certains pays exigent que ces certifications soient fournies au gouvernement, tandis que d'autres pays exigent qu'elles soient fournies sur demande. - ASTM International a organisé un webinaire sur les tests de peinture au plomb à LAC en septembre. Voici l'enregistrement

[:https://newsroom.astm.org/newsroom-articles/astm-international-hosts-webinars-lead-paint-testing](https://newsroom.astm.org/newsroom-articles/astm-international-hosts-webinars-lead-paint-testing)

Sondage 7(N=19) Qu'est-ce qui est le plus utile aux producteurs et importateurs de peinture pour faciliter la documentation de la conformité ?

- Formulaires/processus facilement accessibles pour fournir/soumettre des informations (c'est-à-dire via des plateformes en ligne/numériques), 26 %, (n=?)
- Accès aux laboratoires/tests, 26 %, (n=5)
- N'ont pas de loi sur la peinture au plomb, 11 %, n=2
- Connaître les exigences de la loi, 5%, n=1

Sondage 8 (N=21) :

Quels sont les plus grands défis pour les importateurs et les fabricants de documenter la conformité aux lois sur les peintures au plomb ? (Sélectionnez tout ce qui s'y rapporte)

- Coûts des tests, 25 %, (n = 14)
- Manque d'accès au dépistage, 23 %, (n=13)
- Les importateurs ne s'assurent pas que les fabricants de peinture se conforment aux exigences, 19 %, n = 11
- Retard dans un examen gouvernemental de la documentation, 12 %, n = 7
- Chevauchement des exigences gouvernementales, 9 %, n = 5
- Frais, 9 %, n=5
- Autre, 2 %, n=1
- Ne pas avoir de loi peinture au plomb, 2%, n=1

Réponses dans le chat

NÉPAL (ONG)

- Un autre défi majeur pour les importateurs et les fabricants de documenter la conformité est qu'il ne s'agit pas d'une disposition obligatoire dans de nombreux pays, y compris le Népal.

Répartition des membres de la communauté de pratique Lead in Paint					
Dernière mise à jour : 21/11/2022					
		2020	Nouvelle adhésion 2021	Nouvelle adhésion 2022	Adhésion actuelle
Région 	Afrique	64	25	32	125
	Europe de l'Ouest et autres groupes	36	20	21	75
	Asie-Pacifique	35	15	21	71
	Amérique latine et Caraïbes	25	dix	15	49
	européen de l'Est	8	1	6	15
	Total	168	71	73	335
Secteur 	ONG	64	24	28	119
	Gouvernement	56	25	35	115
	Secteur privé	15	12	17	45
	Milieu universitaire	8	8	9	26
	Organisation intergouvernementale	25	2	3	30
	Total	168	71	73	335
Le genre 	Femme	94	38	dix	180
	Homme	74	33	45	155
	Total	168	71	73	355

Ressources utiles partagées dans cette session :

Orientation globale

- Ébauche de commentaires publics sur les directives de conformité et d'application de la loi sur les peintures au plomb [période de commentaires fermée] <https://saicmknowledge.org/articles/public-consultation-lead-paint-law-compliance-and-enforcement-guidance>
- Loi type et orientations pour la réglementation des peintures au plomb <https://www.unep.org/resources/publication/model-law-and-guidance-regulating-lead-paint>

Liens liés à KEBS

- Site Web du Bureau des normes du Kenya <https://www.kebs.org/>
 - Projet de norme kenyane TC 034 pour les peintures et produits connexes https://www.kebs.org/index.php?option=com_content&view=article&id=389&catid=79&Itemid=324
 - [International TRADE Administration - Normes KEBS pour le commerce :https://www.trade.gov/country-commercial-guides/kenya-standards-trade](https://www.trade.gov/country-commercial-guides/kenya-standards-trade)
 - KEBS - Étapes pour acquérir un permis de marque de normalisation : https://www.kebs.org/index.php?option=com_content&view=article&id=170&Itemid=462
 - KEBS - Formulaire de demande d'octroi/de renouvellement d'un permis d'utilisation d'une marque de normalisation : https://www.kebs.org/images/pdf/STA_1_form_Application_Standardization_mark_new.pdf
- IPEN - Le Kenya publie de nouvelles normes de peinture pour éliminer les peintures au plomb <https://ipen.org/news/kenya-gazettes-new-paint-standards-eliminate-lead-paints>

- KEBS – Page Facebook
: <https://touch.facebook.com/kebs.org/photos/a.130046227068112/1826156234123761/?type=3&source=54>

Ouvrages

- Prenez le plomb sur le plomb. Criminalité environnementale. S'attaquer à la plus grande menace pour notre planète. Mars 2017 Programme des Nations Unies pour l'environnement <https://www.unep.org/resources/report/environmental-crime-tackling-greatest-threatsour-planet-our-planet-march-2017>
- Étaïent, FH (2016). Campagnes intensifiées pour mettre fin à l'utilisation de la peinture à base de plomb au Kenya. L'architecte, le magazine officiel du chapitre des architectes, AAK. Numéro 10. Trimestre 1, 2016.
- Une étude révèle une quantité dangereuse de plomb dans 71 % des peintures au Kenya <https://www.constructionkenya.com/4653/lead-paint-poisoning/>
- Mwai, Lilian et Onyatta, John et Were, Faridah Hussein, Plomb dans les peintures automobiles : une source potentielle d'exposition et de contamination environnementale. Disponible au SSRN <https://ssrn.com/abstract=4051266> ou alors <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4051266>
- Oû, FH, Moturi MC, Gottesfeld, P., Wafula, GA, Kamau, GN et Shiundu, PM (2014) Exposition au plomb et tension artérielle chez les travailleurs de diverses usines industrielles au Kenya. Journal d'hygiène professionnelle et environnementale. 11.11 <https://doi.org/10.1080/15459624.2014.908258>

Conscienciserenseignementspendant la Semaine d'action internationale pour la prévention du saturnisme

- Le standard [Accélérer les efforts pour éliminer progressivement les peintures à base de plomb au Kenya](#)
- Rapport national de l'IPEN : "Le plomb dans les peintures à base de solvants à usage domestique au Kenya" https://ipen.org/sites/default/files/documents/ipen-lead-paint-kenya-v1_4-en.pdf
- Conférence ministérielle africaine sur l'événement parallèle sur l'environnement sur la peinture au plomb : 18 septembre 2018. "Développement de contrôles juridiquement contraignants sur la peinture au plomb : l'expérience kenyane" <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/27066/lead-paint-law-Kenyan.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- Business Daily : « L'agence de normalisation doit s'assurer que la peinture au plomb ne revient pas ». 1 décembre 2021. <https://www.businessdailyafrica.com/bd/opinion-analysis/letters/standards-agency-mustensure-lead-paint-doesn-t-return-3636916>
- Business Daily : "Pourquoi le Kenya doit-il éliminer progressivement le plomb dans les peintures". 1 décembre 2021. <https://www.businessdailyafrica.com/bd/opinion-analysis/ideas-debate/why-kenya-mustmove-to-phase-out-lead-in-paints-2224328>
- OMS Afrique, « Le Kenya est à la tête des efforts de l'Afrique pour éliminer progressivement le plomb dans la peinture » <https://www.afro.who.int/news/kenya-leads-africas-efforts-phasing-out-lead-paint>
- PNUE, «Le plomb, le tueur silencieux, traque l'industrie de la peinture au Kenya» <https://www.unep.org/ar/node/429>
- Volcano Art Prize, "Exposition au plomb lors d'activités informelles de peinture automobile" <https://volcanoartprize.com/portfolio-item/lead-exposure-during-informal-automobile-painting-activities/>
- L'Université de Nairobi, "Travailler ensemble pour éliminer le plomb dans la peinture de l'univers" <https://www.youtube.com/watch?v=DYYXU-zBq3M&t=181s>
- Department of Environment and Natural Resources (DENR) – Environmental Management Bureau (EMB) : DAO 2013-24 Chemical Control Order for Lead and Lead Compounds <https://chemical.emb.gov.ph/wp-content/uploads/2017/03/DAO-2013-24-CCO-Lead.pdf>

- EMB : Circulaire de mémorandum 2015-005 Clarifications on the Prohibited Uses of Lead and Lead Compounds under DAO 2013-24, « Chemical Control Order for Lead and Lead Compounds » <https://chemical.emb.gov.ph/wp-content/uploads/2017/03/EMB-MC-2015-005-Clarification-CCO-of-Lead.jpg>
- OGE : Circulaire de mémorandum 2016-010 Clarification sur l'interdiction des peintures contenant du plomb et des composés de plomb utilisées pour les jouets pour enfants et les produits connexes <https://chemical.emb.gov.ph/wp-content/uploads/2017/03/MC-2016-010.pdf>
- Département du commerce et de l'industrie (DTI) – Bureau des normes : Normes nationales des Philippines (PNS)/BHDT ISO 8124 Partie 3 Sécurité des jouets https://www.bps.dti.gov.ph/index.php/component/booklibrary/115/view_bl/264/toys/3141/safety-of-toys-part-3-migration-of-certain-elements?tab=getmybooksTab&is_show_data=1&Itemid=115
- Department of Health (DOH) – Food and Drug Administration Philippines (FDA) : Mémorandum n° 2014-023 Guidance on the Manual Notification of Toys and Childcare Articles <https://www.fda.gov.ph/wp-content/uploads/2021/03/FDA-Circular-No.-2014-023.pdf>
- DOH – FDA : Avis n° 2020-1585 Avertissement de santé publique contre l'achat et l'utilisation de peintures en aérosol contenant des niveaux significatifs de métal lourd toxique, le plomb (Pb) <https://www.fda.gov.ph/wp-content/uploads/2020/09/FDA-Advisory-No.2020-1585.pdf>
- Ministère de l'Éducation (DepEd) : Ordonnance ministérielle 2017-04 Utilisation obligatoire de peintures sans plomb dans les écoles <https://www.deped.gov.ph/2017/01/18/do-4-s-2017-mandatory-use-of-lead-safe-paints-in-schools/>
- Ministère de l'Intérieur et des Gouvernements locaux (DILG) : Circulaire n° 2018-26 Utilisation obligatoire de peintures sans plomb par les LGU <https://www.dilg.gov.ph/issuances/mc/Mandatory-use-of-Lead-Safe-Paints-by-LGUs/2658>
- Département du travail social et du développement (DSWD) : Mémorandum de 2017 sur l'utilisation obligatoire de peintures sans plomb dans les installations résidentielles et non résidentielles <http://ecowastecoalition.blogspot.com/2017/06/watch-group-lauds-dswds-directive-on.html>
- DTI Joint Administrative Order 22-01 Directives pour les entreprises en ligne réitérant les lois et règlements applicables aux entreprises et aux consommateurs en ligne https://www.dti.gov.ph/sdm_downloads/joint-administrative-order-22-01-series-of-2022/
- Quezon City : Ordonnance n° 2739-2018 Ordonnance exigeant l'utilisation de peintures sans plomb dans la construction, l'entretien et la rénovation de projets et d'activités dans la ville <http://quezoncitycouncil.ph/ordonnance/SP/sp-2739,%20s-2018-1.pdf>
- Ville de Davao : Ordonnance n° 0461-2018 Ordonnance exigeant l'utilisation de peintures sans plomb dans les projets de construction, d'entretien et de rénovation et autres activités dans la ville de Davao <https://idisphil.org/wp-content/uploads/2019/02/Lead-Safe-Paint-Ordinance-No.-0461-18.pdf>
- Programme de certification Lead Safe Paint® <https://www.lead safepaint.org/>
- Décret n° 069/2011 Teneur en plomb dans les peintures – règlement 2011 <https://www.impo.com.uy/bases/decretos/69-201>
- Mise à jour du décret n° 069/2011-2014 pour exiger VUCE <https://www.gub.uy/ministerio-ambiente/politicas-y-gestion/decreto-0692011-contenido-plomo-pinturas>
- VUE : <https://vuce.gub.uy/>

en ligne et aborder les questions clés sur le plomb dans la peinture (LiP) entre les parties prenantes des gouvernements, des organisations internationales, de l'industrie, des universités et de la société civile.

Cette CoP contribue au projet SAICM/GEF sur la composante de gestion des connaissances sur les questions politiques émergentes en matière de produits chimiques. Cette activité est soutenue par le projet ID: 9771 du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les meilleures pratiques mondiales sur les questions émergentes de politique chimique dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).

Si vous avez des questions ou avez besoin d'éclaircissements sur cette initiative, veuillez contacter le secrétariat de la SAICM à l'adresse saicm.chemicals@un.org ou l'UCT à l'adresse uctcops@outlook.com.

Rejoignez la LiP CoP sur: <https://saicmknowledge.org/community>
